





# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°37 Réunion du 23 mai 2024

Animateur: M. SABANI (CD)

**Présent :** M. FOFANA – Mme LOMON

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le <u>Guide du club</u>.



Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football





Bienvenue sur le Guide du Club







## Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »

de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00€
<u>Engagements</u>	
ngagement Football Educatif :	
Foot à 5 : (U6 - U9)	/
Poot à 8 : (U10 - U13)	11,00€
ngagement Libre - Futsal :	
Engagement Coupes	16,00€
Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
P Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
P Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	60,00€
P Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
Aminiation de l'engagement après paration des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
2 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
2 2 ème Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00€
? 3 ème Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
and the second s	,
Modification de match	
P Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00€
PDemande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00€
Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <u>VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture</u>	150,00€
Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	130,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I)	
Retard de transmission de FMI	9,50€
Preuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après <u>mardi 12h00</u>	10,00 €
1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er	
rendredi 12h suivant le match)	/
P Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 er demande sur le Procès Verbal de la Commission des	
	30,00€
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  2 Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de	
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  P Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de a Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00€
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)  Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)	30,00€
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)  Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)  Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)  Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)  Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions  Etablissement feuille de match de complaisance	30,00 €
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)  Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)  Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions  P Etablissement feuille de match de complaisance  P Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre	300,00 €
compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)  Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)  Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions  Etablissement feuille de match de complaisance  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre	
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)  Amende pour absence feuille (pour Critérium U10,U11, U12, U13)  Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions  L'Etablissement feuille de match de complaisance  L'Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre	300,00 €
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)  Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)  Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions  L'Etablissement feuille de match de complaisance  P Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ème rencontre	300,00 €
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)  Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)  Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions  Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 € / 100,00 €
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions  Etablissement feuille de match de complaisance  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ème rencontre  Licences / Qualification  Justificatif de Licence non présenté (par licence)  Fraude sur identité (par joueur)	300,00 € / 100,00 €  10,00 €  300,00 €
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions  Etablissement feuille de match de complaisance  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ème rencontre  Licences / Qualification  Pustificatif de Licence non présenté (par licence)  Fraude sur identité (par joueur)  Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	300,00 € / 100,00 €  10,00 € 300,00 € 200,00 €
compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)  Immende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)  Impelication de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions  Etablissement feuille de match de complaisance  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ème rencontre  Idences / Qualification  Justificatif de Licence non présenté (par licence)  Fraude sur identité (par joueur)  Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match  Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	300,00 € / 100,00 €  10,00 € 300,00 € 200,00 €
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)  Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)  Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions  Etablissement feuille de match de complaisance  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ème rencontre  Licences / Qualification  Usutificatif de Licence non présenté (par licence)	300,00 € / 100,00 €  10,00 €  300,00 €  200,00 €  100,00 €
compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)  Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)  Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions  Etablissement feuille de match de complaisance  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ème rencontre  Licences / Qualification  Justificatif de Licence non présenté (par licence)  Fraude sur identité (par joueur)  Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match  Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match  Licencié (e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	300,00 € / 100,00 €  10,00 €  300,00 €  200,00 €  100,00 €
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions  Etablissement feuille de match de complaisance  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ème rencontre  Licences / Qualification  Usustificatif de Licence non présenté (par licence)  Fraude sur identité (par joueur)  Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match  Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match  Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre  Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match  Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	300,00 €  / 100,00 €  10,00 €  300,00 €  200,00 €
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions  Patablissement feuille de match de complaisance  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ème rencontre  Licences / Qualification  Pustificatif de Licence non présenté (par licence)  Fraude sur identité (par joueur)  Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match  Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match  Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre  Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match  Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match  Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	300,00 €  / 100,00 €  10,00 €  300,00 €  200,00 €  100,00 €  100,00 €  200,00 €
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)  Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)  Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions  Etablissement feuille de match de complaisance  Pombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ème rencontre  Licences / Qualification  Fraude sur identité (par joueur)  Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match  Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match  Uoueur licencié(e)non qualifié participant à une rencontre	300,00 €  / 100,00 €  10,00 €  300,00 €  200,00 €  100,00 €  200,00 €  100,00 €
ompétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)  Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de a Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)  mende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)  application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions  Etablissement feuille de match de complaisance  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre  Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ème rencontre  icences / Qualification  Justificatif de Licence non présenté (par licence)  Fraude sur identité (par joueur)  Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match  Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match  Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre  Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match  Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match  Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences  Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	300,00 €  / 100,00 €  10,00 €  300,00 €  200,00 €  100,00 €  200,00 €  100,00 €

Terrains Terrains	
Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
uspension de terrain (gymnase) ferme	40,00 C
1 ou 2 matchs	85,00€
3 matchs ou +	170,00 €
6 mois ou +	320,00 €
Abandon de terrain	100,00 €
Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50€
Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
recent additional residence of the resid	15,50 0
Appels réglementaires	64.00 €
Appels disciplinaire	125,00 €
Appels disapiniane	125,00 €
Présence club	
Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription	50.00.6
non remise de dotations ou récompenses)	50,00€
Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
Différentiel d'effectifs allant au dela de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00€
Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00€
Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h ava	nt 50,00€
Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00€
,	20,000
orfaits	
Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
Profait avisé, <u>avant jeudi 23h59</u> (précédant la renc. du we à venir)	/
1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais <u>(entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)</u>	30,00 €
2 ème forfait avisé hors délais <u>(entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé</u> ( <i>précédant la renc. du we à venir</i> )	60,00 €
13 de la companya de	90,00 €
Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
Forfait général	180,00 €
r forfait sur les 3 dernères journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Totalisal les 3 derileres journées (avise ou non)	Trui EE
Forfait	
outes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
Phase Eliminatoire	25,00€
1/8 de Finale	40,00 €
1/4 et 1/2 Finales	120,00€
Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Duverture du dossier disciplinaire	
Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
Par avertissement	8,00 €
Jets de projectils sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00
Funigènes	à partir de 500,00
<del>-</del>	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PL	
Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00€
Amende pour tout changement le VENDREDI <u>de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain</u> (précédant la renc. du w.end à enir)	150,00 €
1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la <u>1 ève</u> demande sur le Procés Verbal de la Commission des Compétitions ( <i>le 2ème mercredi suivant le plateau</i> )	30,00 € par CLUB
• Joueur non licencié	100,00€
Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
	5,500
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
bsence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00€
bsence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
Le rapport <u>n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivan</u> t la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS  1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre	es de club désignés
Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre     officiellement, opérant pour le compte du District :	
Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre     officiellement, opérant pour le compte du District :     Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre     officiellement, opérant pour le compte du District :     Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	48,50 € 0,95 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre	48,50 € 0,95 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement e Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U16	48,50 € 0,95 € tt de documentation 31,50 € 26,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement e	48,50 € 0,95 € et de documentation 31,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement e Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U16	48,50 € 0,95 € tt de documentation 31,50 € 26,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement e   Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U14  2. Arbitres officiant en Futsal :	48,50 € 0,95 € tt de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement e Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U16  Pour les matchs de U14	48,50 € 0,95 € tt de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 tem km, de :  A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement e Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U16  Pour les matchs de U14  2. Arbitres officiant en Futsal:  Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 € 0,95 € tt de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U16  Pour les matchs de U14  2. Arbitres officiant en Futsal :  Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage  A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	48,50 € 0,95 € tt de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U16  Pour les matchs de U14  2. Arbitres officiant en Futsal :  Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage  A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)  Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après le pour le compte du District :	48,50 € 0,95 € tt de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51²m²km, de :  A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement e Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U16  Pour les matchs de U14  2. Arbitres officiant en Futsal :  Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage  A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)  3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après le pour le compte du District :	48,50 € 0,95 € tt de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et pour les matchs de Utles matchs de Utles de la company de la	48,50 € 0,95 € tt de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € eurs examens et opéra
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre officiellement, opérant pour le compte du District:  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et et pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U16  Pour les matchs de U14  2. Arbitres officiant en Futsal :  Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage  A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)  Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après le pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  La distance kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vinces de course de deplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement de serbitres de deplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement des deplacements d'équipement des d'équipements	48,50 € 0,95 € tt de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € surs examens et opéra 48,50 € 0,95 € ia Michelin)
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U14  2. Arbitres officiant en Futsal :  Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage  A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre lirigée (durée 40 minutes)  B. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après le pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  La distance kilométrique, est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vi.  À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement.	48,50 € 0,95 €  10,95 €  11,50 € 26,50 € 21,50 €  48,50 € 16,50 €  48,50 € 0,95 €  16,50 €  16,50 €  16,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U16  Pour les matchs de U16  Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage  A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre lirigée (durée 40 minutes)  B. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après le pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  La distance kilométrique, est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vi à ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	48,50 € 0,95 € tt de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € eurs examens et opéra 48,50 € 0,95 € a Michelin) tt et de documentation 16,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U16  Pour les matchs de U14  2. Arbitres officiant en Futsal :  Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage  A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)  Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après le pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  La distance kilométrique, est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet v. La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet v. A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U16 - U14  4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte	48,50 € 0,95 € tt de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 €  48,50 € 16,50 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 16,50 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 € 0
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitre officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U16  Pour les matchs de U14  2. Arbitres officiant en Futsal :  Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage  A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)  Baerème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après le pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  La distance kilométrique, est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vi La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vi A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement Pour les matchs de U16 - U14  4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 € 0,95 € t de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 €  48,50 € 16,50 € 48,50 € 0,95 € ia Michelin) t et de documentation
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District :  1. Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  1. Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 hme, de :  1. Aces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et et pour les matchs de U16  1. Pour les matchs de U16  1. Pour les matchs de U14  2. Arbitres officiant en Futsal :  1. Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage  2. Arbitres officiant en Futsal :  1. Indemnités de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre lirigée (durée 40 minutes)  3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après le pour le compte du District :  2. Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  2. La distance kilométrique, à partir du 51 hme, m, de :  2. La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vinces matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  2. Pour les matchs de U16 - U14  4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux	48,50 € 0,95 € t de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 €  48,50 € 16,50 € 48,50 € 0,95 € ia Michelin) t et de documentation
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et e Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U14  2. Arbitres officiant en Futsal :  Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage  A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)  Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après le pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  La distance kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  La distance kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vince matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	48,50 € 0,95 € tt de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 €  48,50 € 16,50 € eurs examens et opéra 48,50 € 0,95 € a Michelin) tt et de documentation 16,50 € 16,50 € 49,00 € fins d'homologation :
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et pour les matchs de U16  Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U14  2. Arbitres officiant en Futsal :  Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage  A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)  3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après le pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  La distance kilométrique, est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vi la cest frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement  Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U16 - U14  4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	48,50 € 0,95 € tt de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 €  48,50 € 16,50 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  48,50 € 0,95 €  6 Michelin)  4 de t de documentation 16,50 € 16,50 €  49,00 €  fins d'homologation :
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et et pour les matchs de U16  Pour les matchs de U16  Pour les matchs de U14  2. Arbitres officiant en Futsal :  Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage  A ces frais de déplacement s'ajouteu une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre lirigée (durée 40 minutes)  Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après le pour le compte du District :  Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :  La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vince matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18  Pour les matchs de U16 - U14  4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:  5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	48,50 € 0,95 € tt de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 €  48,50 € 16,50 € eurs examens et opéra 48,50 € 0,95 € a Michelin) tt et de documentation 16,50 € 16,50 € 49,00 € fins d'homologation :

# Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	Date mail	N° club	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	Retour de la CCCD
				SEMAINE du 17/05/2024 au 23/05/2024	
Dossier N°642 FOOT EDUCATIF	21/05/2024	509795	BOURG LA REINE	Nous informe de l'indisponibilité des installations le 25 mai 2024.  U11 poule B du 25/05/2024 - n°27486625  BOURG LA REINE 1 / GENNEVILLIERS CSM 3  U11 poule C du 25/05/2024 - n°27486769  BOURG LA REINE 2 / GENNEVILLIERS CSM 4	Suite au mail du club de BOURG LA REINE et après le refus du club de GENNEVILLIERS CSM, la 3CD décide de neutraliser les rencontres ci-dessous, 0 point - 0 but aux deux équipes  U11 poule B du 25/05/2024 - n°27486625 BOURG LA REINE 1 / GENNEVILLIERS CSM 3  U11 poule C du 25/05/2024 - n°27486769 BOURG LA REINE 2 / GENNEVILLIERS CSM 4
Dossier N°643 FOOT EDUCATIF	21/05/2024	511880	VILLE D'AVRAY	Nous informe de l'indisponibilité de leur équipe U12 le samedi 25 2024 et leurs équipes U11 le samedi 1er juin 2024. U12 Espoir poule A du 25/05/2024 - n°27489382 VILLE D'AVRAY US 21 / RACING CFF 22 U11 poule F du 01/06/2024 - n°27487501 ACBB 1 / VILLE D'AVRAY US 1 U11 poule F du 01/06/2024 - n°27487634 ACBB 2 / VILLE D'AVRAY US 2	Suite à l'indisponibilité du club de VILLE D'AVRAY, étant donné que la saison sportive se terminant, la 3CD décide de neutraliser les rencontres ci-dessous, 0 point - 0 but aux deux équipes  U12 Espoir poule A du 25/05/2024 - n°27489382 VILLE D'AVRAY US 21 / RACING CFF 22  U11 poule F du 01/06/2024 - n°27487501 ACBB 1 / VILLE D'AVRAY US 1  U11 poule F du 01/06/2024 - n°27487634 ACBB 2 / VILLE D'AVRAY US 2

Dossiei N°644 FOOT EDUCAT	12/04/2024	553138	CSM CLAMART	Nous informe que des tournois sont organisées sur leurs terrains le week-end du 1er et 2 juin, de ce fait les rencontres ne pourron avoir lieux.  Demande de report des matchs ci-dessous du 01/06/2024 :  EN U10 :  - poule A n°27484050 - CSM CLAMART 24 / METRO TRANS US 21 - poule H n°27484986 - CSM CLAMART 21 / ISSY LES MLX FC 21 - poule I n°27485106 - CSM CLAMART 22 / ISSY LES MLX FC 22 - poule J n°27485226 - CSM CLAMART 23 / ISSY LES MLX FC 23  EN U11 :  - poule F n°27487498 -JEUNES D'ANTONY 1 / CSM CLAMART 24 - poule H n°27487888 - CHATILLONNAIS SCM 1 / CSM CLAMART 1 - poule I n°27488023 - CHATILLONNAIS SCM 2 / CSM CLAMART 2 - poule J n°27488143 - CHATILLONNAIS SCM 3 / CSM CLAMART 3  EN U12 :  - Espoir poule B n°27489640 - PLESSIS ROBINSON Fc 21 / CSM CLAMART 21 - poule A n°27499267 - GENNEVILLOISE ES 21 / CSM CLAMART 22 - poule F n°27500222 - RACING CFF 23 / CSM CLAMART 23 - poule G n°27500342 - RACING CFF 24 / CSM CLAMART 24  EN U13 :  - poule A n°27517041 - CSM CLAMART 1 / COLOMBES LSO 1 - poule B n°27517198 - CSM CLAMART 2 / GARCHES VAUCRESSON FC 1	Suite à l'indisponibilité des installations et l'indisponibilité du CSM CLAMART, étant donné que la saison sportive se terminant,  la 3CD décide de neutraliser les rencontres, 0 point - 0 but aux deux équipes.
Dossie N°645	21/05/2024		3CD	Réception Extrait PV d'appel régionale du 06/05/202 décidant : - Annule la décision de la Commission de première instance dans toutes ses dispositions.	La 3CD prend note et annule le un retrait d'un (1) point ferme au classement de l'équipe de l'ASSOCIATION DES JEUNES D'ANTONY évoluant dans le Championnat Seniors de D4 du District des HAUTS-DE-SEINE.

Dossier N°646 FOOT EDUCATIF	21/05/2023	3CD	Réception courriel de la ville de Vanves nous informant de l'indisponibilité des installations du parc André Roche le 25 mai 2024.  U11: Poule A n°27486465 - VANVES STADE 3 / STADE Français 3 Poule D n°27487031 -VANVES STADE 1 / STADE Français 1 Poule E n°27487422 -VANVES STADE 2 / STADE Français 2  U12/U12 Espoir: Poule D n°27575018 - VANVES STADE 22 / MONTROUGE FC 23 Poule E n°27575047 - VANVES STADE 23 / MONTROUGE FC 24 Poule B n°27574972 - VANVES STADE 21 / COLOMBIENNE ES 21	Suite à l'indisponibilité des installations du STADE DE VANVES, étant donné que la saison sportive se terminant, la 3CD décide de neutraliser les rencontres, 0 point - 0 but aux deux équipes.
Dossier N°647	22/05/2024	3CD	U15F à 8 poule consolante – n°28041911 NANTERRE ES 1 / VANVES STADE 1	La 3CD vous informe que la rencontre se jouera le SAMEDI 1er juin.
Dossier N°648	22/05/2024	3CD	SENIORS D5 poule A du 21/04/2024 - n°27185356 ENFANTS DE GENNEVELLIERS 1 / LES PETITS PAINS 1	Etant donné que le championnat est terminé et de plus il n'y a aucune incidence sur le classement, la 3CD décide de neutraliser la rencontre.  0 point – 0 but aux deux équipes
Dossier N°649	22/05/2024	3CD	U18 D1 du 07/04/2024 – n°25947016 GENNEVILLIERS CSM 21 / ASNIERES FC 21	Etant donné que le championnat est terminé et de plus il n'y a aucune incidence sur le classement, la 3CD décide de neutraliser la rencontre.  0 point – 0 but aux deux équipes
Dossier N°650	22/05/2024	3CD	U18F à 8 du 09/03/2024 - n°27460206 MONTROUGE FC 92 1 / FONTENAY AUX ROSES 1	Etant donné que le championnat est terminé et de plus il n'y a aucune incidence sur le classement, la 3CD décide de neutraliser la rencontre.  0 point – 0 but aux deux équipes
Dossier N°651	22/05/2024	3CD	FUTSAL U15 du 18/05/2024 – n°27876278 NEUILLY FC 92 1 / ASNIERES FUTSAL 92 1	Etant donné que le championnat est terminé et de plus il n'y a aucune incidence sur le classement, la 3CD décide de neutraliser la rencontre.  0 point – 0 but aux deux équipes

Dossier N°652	22/05/2024		3CD	FUTSAL U15 du 11/05/2024 – n° 27876291 GENNEVILLIERS SOCCER 1 / CHATILLON FOOT SALLE 1	Etant donné que le championnat est terminé et de plus il n'y a aucune incidence sur le classement, la 3CD décide de neutraliser la rencontre.  0 point – 0 but aux deux équipes
Dossier N°653 FOOT EDUCATIF	23/05/2024	500732	BAGNEUX COM	Réception d'un arrêté municipal nous informant l'indisponibilité du Parc des sports le samedi 1er juin 2024. U10 poule B du 01/06/2024 - n°27484187 BAGNEUX COM 23 / PLESSIS ROBINSON FC 23  U10 poule C du 01/06/2024 - n°27484343 BAGNEUX COM 24 / PLESSIS ROBINSON FC 24  U12 poule A du 01/06/2024 - n°27499272 BAGNEUX COM 23 / JEUNES D'ANTONY 21  U13 poule B du 01/06/2024 - n°27517196 BAGNEUX COM 3 / JEUNES D'ANTONY 1	Suite à l'indisponibilité des installations de BAGNEUX COM, étant donné que la saison sportive se terminant, la 3CD décide de neutraliser les rencontres, 0 point - 0 but aux deux équipes.
Dossier N°654 FOOT EDUCATIF	23/05/2024	546883	GARCHES VAUCRESSON FC	Réception courriel nous informant de l'indisponibilité des installations le 1er juin 2024.  U12 poule A du 01/06/2024 - n°27499270  GARCHES VAUCRESSON F.C. 21 / ACA 22  U12 poule B du 01/06/2024 - n°27499390  GARCHES VAUCRESSON FC 22 / FC BLR 23	Suite à l'indisponibilité des installations de GARCHES VAUCRESSON FC, étant donné que la saison sportive se terminant, la 3CD décide de neutraliser les rencontres, 0 point - 0 but aux deux équipes.

# **II. FDM/FMI MANQUANTES**

### • PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2:

			Date de		Equipe	Equipe	Equipe	
Compétition	Phase	Poule	match	Numéro match	recevante(code)	recevante(nom)	visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Futsal U13		Poule Unique	18/05/2024	27604916	2	Neuilly Fc 92	1	Sevres Futsal

## • **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

			Date de		Equipe	Equipe	Equipe	
Compétition	Phase	Poule	match	Numéro match	recevante(code)	recevante(nom)	visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Futsal U13		Poule Unique	04/05/2024	27604949	2	Neuilly Fc 92	1	Neuilly Fc 92
U16 D4		Poule Unique	05/05/2024	25948892	21	Nanterre Ajsc	22	Clichy S/Seine U.S.
Coupe Hds Loisirs Seniors		Poule Unique	13/05/2024	28132530	1	Colombes Lso	1	Les Jogga Colombes

#### Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

### • CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

					Equipe			
Compétition	Phase	Poule	Date de match	Numéro match	recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Critérium Futsal U11	Phase 2	Poule B	28/04/2024	27986049	1	Issy Les Mx Fc	2	Neuilly Fc 92

De donner match perdu par pénalité au club d'Issy Les Mx Fc 1 (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain au club de Neuilly Fc 92 (3 points - 0 but)

#### Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

# **FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF**

# • **DEUXIÈME DEMANDE**

### Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

			Date de	Numéro	Equipe	Equipe	Equipe	
Compétition	Phase	Poule	match	match	recevante(code)	recevante(nom)	visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Critérium U10		Poule F	04/05/2024	27484789	23	Asnieres Fc	21	Suresnes J.S.
Critérium U13		Poule B	04/05/2024	27517241	3	Bagneux Com	4	Garenne Colombes Af
Crit U11 Féminines	Phase 2	Poule A	04/05/2024	27751288	1	Csm Clamart Foot	2	Fc Blr
Critérium U12		Poule A	04/05/2024	27499318	23	Clichy S/Seine U.S.	22	Csm Clamart Foot
Critérium U10		Poule A	04/05/2024	27484096	21	Ef Jean Mendez	26	Malakoff Usm
Critérium U10		Poule D	04/05/2024	27484512	24	Issy Les Mx Fc	23	Courbevoie Sports
Critérium U10		Poule E	04/05/2024	27484633	25	Issy Les Mx Fc	24	Courbevoie Sports
Critérium U10		Poule H	04/05/2024	27485033	21	Issy Les Mx Fc	21	Voltaire Chat. M. Ss
Critérium U10		Poule I	04/05/2024	27485153	22	Issy Les Mx Fc	22	Voltaire Chat. M. Ss
Critérium U10		Poule J	04/05/2024	27485273	23	Issy Les Mx Fc	23	Voltaire Chat. M. Ss
Critérium U13		Poule E	04/05/2024	27524700	2	Nanterre Ajsc	4	Stade Français
Critérium U12		Poule F	04/05/2024	27500274	23	Nanterre Es	23	Courbevoie Sports
Critérium U10		Poule B	04/05/2024	27484236	23	Plessis Robinson Fc	27	Boulogne Bil. Ac
Critérium U10		Poule C	04/05/2024	27484392	24	Plessis Robinson Fc	28	Boulogne Bil. Ac
Critérium U10		Poule B	04/05/2024	27484230	23	St Cloud Fc	23	Montrouge F.C. 92
Critérium U10		Poule C	04/05/2024	27484386	24	St Cloud Fc	24	Montrouge F.C. 92
Critérium U10		Poule A	04/05/2024	27484099	24	Villeneuve Garenne	23	Vanves Stade

# • CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

			Date de	Numéro	Equipe	Equipe	Equipe	
Compétition	Phase	Poule	match	match	recevante(code)	recevante(nom)	visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Critérium U10		Poule E	27/04/2024	27484624	22	As Ararat Issy	22	Bagneux Com
Critérium U12		Poule E	27/04/2024	27575043	23	As Ararat Issy	23	Vanves Stade
Critérium U10		Poule H	27/04/2024	27485026	21	Antony Foot Evolutio	21	Nanterre Ajsc
Critérium U10		Poule I	27/04/2024	27485146	22	Antony Foot Evolutio	22	Nanterre Ajsc
Critérium U10		Poule J	27/04/2024	27485266	23	Antony Foot Evolutio	23	Nanterre Ajsc
Critérium U12		Poule A	27/04/2024	27499311	22	Csm Clamart Foot	23	Bagneux Com
Critérium U11		Poule B	27/04/2024	27486610	1	Fc Blr	3	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U11		Poule C	27/04/2024	27486754	2	Fc Blr	4	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U13 Label		Poule Unique	27/04/2024	27516763	2	Issy Les Mx Fc	1	Colombienne Foot Es
Critérium U13		Poule B	27/04/2024	27517234	4	Issy Les Mx Fc	4	Courbevoie Sports
Critérium U11		Poule C	27/04/2024	27486756	4	Levallois Sc	6	Boulogne Bil. Ac
Critérium U11		Poule A	27/04/2024	27486444	6	Nanterre Es	3	Neuilly O.
Critérium U11		Poule F	27/04/2024	27487539	4	Nanterre Es	1	Neuilly O.
Critérium U11		Poule G	27/04/2024	27487672	5	Nanterre Es	2	Neuilly O.
Critérium U13		Poule B	27/04/2024	27517235	5	Nanterre Es	3	Bagneux Com
Crit U13 Féminines	Phase 2	Poule D	27/04/2024	27751197	1	Nanterre Es	1	Villeneuve Garenne
Crit U11 Féminines	Phase 2	Poule C	27/04/2024	27751385	1	Nanterre Es	1	Puteaux Csm
Critérium U12		Poule H	27/04/2024	27500582	24	Sevres F.C. 92	24	St Cloud Fc
Critérium U13		Poule A	27/04/2024	27576103	3	Suresnes J.S.	3	Puteaux Csm
Critérium U13		Poule E	27/04/2024	27576265	2	Suresnes J.S.	2	Puteaux Csm
Critérium U13		Poule D	27/04/2024	27576297	1	Suresnes J.S.	1	Puteaux Csm

# FICHES PLATEAUX

### • DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

### Plateau U7

04/05/2024 ISSY LES MLX FC

# FICHES DEFI TECHNIQUE

### DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

#### **U12 Espoir Poule A**

04/05/2024 n°27489375 CLICHY S/SEINE U.S. 2 / LEVALLOIS SC 1 04/05/2024 n°27489372 BOULOGNE BIL. AC 2 / ST CLOUD FC 1 04/05/2024 n°27489376 NANTERRE ES 2 / VILLE D'AVRAY US 1

### **U12 Espoir Poule B**

04/05/2024 n°27574969 AS ARARAT ISSY 1 / VANVES STADE 1 04/05/2024 n°27489694 ANTONY FOOT EVOLUTIO 1 / MONTROUGE F.C. 92 2

### **U13 Label Poule Unique**

04/05/2024 n°27516770 BAGNEUX COM 2 / NEUILLY O. 1 04/05/2024 n°27516774 NANTERRE ES 2 / MONTROUGE F.C. 92 2 04/05/2024 n°27516771 COLOMBIENNE FOOT ES 1 / LEVALLOIS SC 1

### III. COUPES

La commission vous informe que les finales de la coupe des Hauts-De-Seine (U14, U16, U18, SENIORS, ANCIENS, CDM, U15F, U18F, Seniors F, FOOT ENTREPRISE, LOISIRS SENIORS) se joueront le <u>dimanche</u> <u>26 mai 2024</u> au Stade Gabriel Péri – 136, avenue Frédéric et Irène Joliot Curie 92000 Nanterre.

		FII	NAL	ES			
HDS U18 - 09h00				HDS CDM - 09h15			
Nanterre Es	22	Clichy S/Seine Us	21	Montrouge Gs	1	Asnieres F.c	1
HDS ANCIENS - 09h30				HDS U16 - 11h30			
Fc Bourg La Reine	31	Clichy S/Seine U.S.	31	Nanterre Es	23	Bagneux Com	21
HDS FOOT ENTREPRISE - 12h00				HDS LOISIRS SENIORS - 13h00			
Orange Issy	4	Epinettes Espagnol	1	Sevres Fc	1	Colombes Lso	1
HDS U15 FEMININES - 14h30				HDS SENIORS FEMININES - 15h30			
Colombienne Foot Es	1	Malakoff Usm	1	Racing Cff	1	Boulogne Bil. Ac	1
HDS U14 - 16h00				HDS U18 FEMININES - 16h30			
As Ararat Issy	1	Colombienne Es	1	Fc Bourg La Reine	2	Montrouge Fc 92	1
HDS SENIORS - 18h00							
Racing Cff	2	Montrouge Fc 92	2				

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.